



Conseil municipal

Aux membres du Conseil général

Saint-Maurice, le 31 mai 2017

Nomination de l'organe de révision : préavis du Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Considérant :

- qu'en ce début de nouvelle législature, le mandat de révision des comptes de la Municipalité doit être réadjudgé pour la période 2017-2020 ;
- que la société Nofival SA effectue ce travail à satisfaction depuis 2013 et a confirmé son souhait de voir son mandat renouvelé ;

le Conseil municipal, lors de sa séance du 10 mai 2017, a préavisé favorablement l'adjudication de la révision des comptes pour la période 2017-2020 à la société Nofival SA.

En vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Damien Revaz

La Secrétaire
Natacha Vouillamoz